

# Conditions Générales de Prestations de Services

La société **L'ATELIER MOBILE ET PC**, entreprise individuelle, sous le numéro de SIRET 79516804600030, dont le siège social est situé 10 boulevard de Guizard - 12500 Espalion, propose à ses Clients un service de réparation d'objets connectés (smartphones, tablettes) en déplacement en France (ci-après dénommé « le Service »).

En acceptant les présentes conditions générales, le Client garantit être propriétaire de l'Appareil apporté en réparation. Le Client garantit par ailleurs être une personne physique majeure, âgée de plus de dix-huit (18) ans, et disposer de la pleine capacité juridique pour signer le présent contrat.

Le Client reconnaît et accepte que l'Appareil qu'il apporte en réparation est peut-être encore sous garantie fabricant ou vendeur et pourrait être réparé gratuitement par ces derniers, alors que la réparation effectuée par **L'ATELIER MOBILE ET PC** est payante. Le Client reconnaît et accepte que l'intervention de **L'ATELIER MOBILE ET PC** sur son Appareil entraînera **une rupture de garantie du fabricant et/ou du vendeur de l'Appareil**. **L'ATELIER MOBILE ET PC** ne saurait en assumer la responsabilité.

Le Client accepte de recevoir toutes informations concernant le Service, le ticket ("facture") et plus généralement l'exécution des présentes conditions générales par courrier électronique ou directement sur le site internet. Le Client reconnaît qu'en donnant son accord, il reconnaît avoir pris connaissance du contrat et il accepte sans réserve les présentes conditions générales, présente sur le site internet de [www.mobile-pc.fr](http://www.mobile-pc.fr) et affichée en boutique, sise 10 boulevard de Guizard - 12500 Espalion.

Le présent contrat est proposé en langue française.

## Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions et modalités de réparation de l'Appareil apporté en réparation par le Client.

## Entrée en vigueur / Durée

Les présentes conditions générales entrent en vigueur dès que le Client aura déposé son appareil, et restent en vigueur jusqu'à extinction des droits et obligations à la charge de l'une ou l'autre des parties.

## Propriété de l'Appareil

Le Client garantit être propriétaire de l'Appareil apporté en réparation (ci-après dénommé « l'Appareil »). Le Client garantit par ailleurs avoir acquis l'Appareil de façon régulière, et notamment que l'Appareil ne soit pas un objet volé ou acquis frauduleusement.

## Commande de la prestation de réparation

### Passation de la commande sur le point de vente

Le Client devra suivre les étapes suivantes pour passer commande de la prestation de réparation de son Appareil :

- Le Client apporte son Appareil en réparation en boutique ou sur le point de rendez-vous fixé ; au domicile du client ou sur son lieu d'entreprise ou encore n'importe quel endroit fixé entre le client et **L'ATELIER MOBILE ET PC**.
- **L'ATELIER MOBILE ET PC** vérifie que l'Appareil fait partie de la liste des Appareils qu'il est en mesure de réparer ;
- **L'ATELIER MOBILE ET PC** établit un diagnostic du problème :

Si l'Appareil peut être réparé sur place, **L'ATELIER MOBILE ET PC** établit un devis estimatif et le détail de la prestation et son prix total en euros TTC. Le Client vérifie le détail de sa commande et demande la correction d'éventuelles erreurs, avant d'accepter celle-ci.

Si l'Appareil ne peut pas être réparé sur place **L'ATELIER MOBILE ET PC** en informera le Client et lui indiquera le coût de la réparation. Ce dernier peut alors, soit repartir avec son Appareil non réparé, ou le laisser à **L'ATELIER MOBILE ET PC** pour une réparation ultérieure en atelier.

Sur demande du Client qui souhaite laisser l'Appareil en réparation, **L'ATELIER MOBILE ET PC** peut établir un bon de commande mentionnant l'identité et les coordonnées du Client, un descriptif de l'Appareil à réparer avec son numéro de série ou d'IMEI, le détail de la prestation et son prix total en euros TTC. Le Client vérifie le détail de sa commande et demande la correction d'éventuelles erreurs, avant d'accepter celle-ci. Si le Client ne souhaite pas de Bon de Commande, aucune réclamation ne pourra être exigée.

– Une fois l'Appareil réparé, le Client en sera informé et pourra venir le récupérer en boutique ou si les deux parties sont d'accord sur un autre lieu convenu entre elles.

– Le Client devra procéder au paiement de la prestation sur le point de vente, en utilisant l'un des moyens de paiement mentionné à l'article "Prix et conditions de paiement".

En tout état de cause, pour pouvoir passer commande d'une prestation de réparation ou d'envoi de l'Appareil pour diagnostic en atelier, le Client devra impérativement accepter les présentes conditions générales, après en avoir pris connaissance, sur le site internet ou en boutique. La passation d'une commande de réparation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

En tout état de cause, le Client reconnaît et accepte que dans l'hypothèse où l'Appareil ne pourrait pas être réparé, il devra régler le coût du diagnostic du problème, d'un montant de 30€ TTC.

Le Client garantit à L'ATELIER MOBILE ET PC la véracité des informations communiquées lors de la passation de la commande, notamment lors de la création de son compte, et s'engage à mettre à jour les données le concernant auprès de L'ATELIER MOBILE ET PC, pour qu'elles soient toujours véridiques.

Le Client est informé qu'il dispose de la possibilité de corriger des erreurs et/ou modifier sa commande et les données fournies auprès de L'ATELIER MOBILE ET PC, et ce avant de valider définitivement sa commande.

### **Sauvegarde des données par le Client / retrait de la carte SIM – accessoire client**

Avant de déposer un Appareil en réparation, le Client s'engage à avoir procédé à une sauvegarde de l'ensemble de données stockées dans son Appareil, pour pouvoir les récupérer en cas de perte accidentelle ou une destruction accidentelle de données stockées dans l'Appareil du Client.

L'ATELIER MOBILE ET PC ne pourra pas être tenu responsable pour la perte des données dont le client n'a pas fait de sauvegarde préalable.

Avant de déposer son Appareil en réparation, le Client s'engage au préalable à retirer sa carte SIM de l'Appareil. L'ATELIER MOBILE ET PC ne saurait endosser aucune responsabilité dans l'hypothèse où un tiers utiliserait la carte SIM ou si la carte SIM était détruite.

Après un délai de 3 mois à partir de la date de dépôt de l'appareil du client, si le client n'est pas venu chercher son appareil, L'ATELIER MOBILE ET PC se réserve le droit de le détruire.

### **Contrôle technique et cosmétique de l'Appareil**

L'ATELIER MOBILE ET PC procède, avant toute prise en charge de l'Appareil du Client, à un contrôle technique et cosmétique permettant de contrôler l'état technique et cosmétique de l'Appareil amené par le Client en réparation.

Il est expressément convenu entre les parties que le contrôle effectué par L'ATELIER MOBILE ET PC et validé par le Client fera foi, entre les parties et devant toute juridiction, en cas de litige sur l'état de l'Appareil apporté en réparation.

### **Réparation des Appareils**

L'Appareil sera réparé en atelier. En tout état de cause, L'ATELIER MOBILE ET PC informera le Client de l'origine de la panne, de la nature de l'intervention et des pièces remplacées. Le Client cède par la présente la propriété des pièces remplacées à L'ATELIER MOBILE ET PC qui les conservera. L'ATELIER MOBILE ET PC pourra recycler, et faire toute utilisation notamment commerciale des pièces remplacées. Le Client ne pourra pas prétendre récupérer les pièces remplacées.

### **Réparation sur place**

Dans le cas d'une intervention en dehors de la boutique, l'Appareil est réparé sur place dans la mesure du possible.

Après analyse du problème, et si la réparation peut être effectuée sur le point de rendez-vous, le temps de réparation sera indiqué au Client. S'il s'avère que l'Appareil ne peut pas être réparé sur le point de vente, en raison notamment de la complexité de la réparation, l'Appareil sera réparé en atelier après accord du Client.

Une fois la réparation effectuée, l'Appareil sera restitué au Client après paiement du prix de la réparation.

### **Réparation en atelier**

Après analyse du problème, l'Appareil sera réparé en atelier après accord du Client.

Le délai de réparation en atelier est de trente (30) jours à compter de la date de commande de la prestation de réparation. Si l'Appareil n'est pas réparé dans le délai précité, L'ATELIER MOBILE ET PC s'engage à en informer le Client pour savoir s'il souhaite récupérer l'Appareil non réparé ou s'il souhaite octroyer un délai supplémentaire à L'ATELIER MOBILE ET PC pour réparer l'objet.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait récupérer l'Appareil non réparé, il devra venir le chercher sur le point de vente dans un délai raisonnable.

Une fois la réparation effectuée, l'Appareil sera restitué au Client après paiement du prix de la réparation.

### **Non réparation**

Dans l'hypothèse où L'ATELIER MOBILE ET PC ne parviendrait pas à réparer l'Appareil du Client, il s'engage à le lui restituer en l'état. Le Client devra payer uniquement le prix du diagnostic du problème soit 30 euros TTC.

### **Garanties**

Le Client reconnaît et accepte que l'intervention de L'ATELIER MOBILE ET PC sur son Appareil entraînera une rupture de garantie du constructeur et/ou du vendeur de l'Appareil. L'ATELIER MOBILE ET PC ne saurait en aucun cas en être responsable.

L'ATELIER MOBILE ET PC pourra confier à titre exceptionnel un appareil de remplacement. Il est rappelé que l'octroi des garanties suppose que le Client utilise son Appareil ou l'appareil de remplacement de façon normale, c'est-à-dire conformément à la notice d'emploi et d'entretien des pièces, ne le fasse pas tomber, ne lui fasse subir aucun choc ni aucun contact avec un quelconque liquide et qu'aucun tiers non agréé par L'ATELIER MOBILE ET PC n'intervienne pour effectuer une réparation sur les pièces remplacées par L'ATELIER MOBILE ET PC ou sur l'appareil de remplacement. Les clients sont par conséquent invités à lire attentivement la notice d'emploi.

Lorsque la réparation ou l'appareil de remplacement n'est plus sous garantie, toute réparation ou remplacement de pièces sera payant.

Important : n'essayez pas d'ouvrir vous-même l'appareil réparé par L'ATELIER MOBILE ET PC ou de le confier à une autre enseigne. Toute intervention extérieure à celle de L'ATELIER MOBILE ET PC peut causer des dommages qui ne seront pas couverts par la Garantie L'ATELIER MOBILE ET PC. L'ATELIER MOBILE ET PC se réserve le droit de refuser le retour en garantie d'un appareil qui a été manipulé par une autre personne que L'ATELIER MOBILE ET PC après la réparation.

### **Garanties légales**

L'ATELIER MOBILE ET PC est tenu des défauts de conformité des pièces détachées utilisées par ses soins pour réparer l'Appareil ou de l'appareil de remplacement remis au Client dans les conditions de l'article L. 211-4 et suivants du code de la consommation, et des défauts cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du code civil.

L'ATELIER MOBILE ET PC n'étant pas le fabricant des pièces utilisées pour réparer l'Appareil ou de l'appareil de remplacement, au sens de la loi n° 98-389 du 19 mai 1998 relative à la responsabilité du fait des produits défectueux, L'ATELIER MOBILE ET PC ne saurait être responsable en cas de produits défectueux. Seul le fabricant sera responsable, et les garanties du fabricant trouveront seules à s'appliquer.

### **Garantie des réparations effectuées par L'ATELIER MOBILE ET PC**

L'ATELIER MOBILE ET PC garantit les pièces remplacées par ses soins **pendant une période douze mois** à compter de la date de la réparation de l'Appareil, sauf fait du Client ou d'un tiers.

**La présente garantie ne couvre pas :** les problèmes logiciels qui sont de la responsabilité des éditeurs des logiciels ; les dysfonctionnements liés à des interventions de tiers, les accidents, les chocs, la casse ; les détériorations volontaires ; les écrans sans affichage même non fissuré, les microsoudures carte mère ultérieures, les dégâts causés par l'eau et l'oxydation, le feu, l'humidité, la foudre, un tremblement de terre, ou toute autre cause externe ; les pièces consommables ; les traces de rayure, de peinture enlevée, les dommages causés par l'usure normale de l'appareil ; les dommages causés par l'utilisation de l'appareil avec tout autre appareil ou élément ; les dysfonctionnements causés par une maintenance de l'appareil effectuée par un tiers ;

Les batteries neuves sont garanties douze mois sauf en cas d'utilisation anormale, notamment, laisser son appareil en charge toute la nuit, l'utilisation de câbles non officiels, l'utilisation sur des chargeurs non officiels. Le client s'engage à suivre les conseils suivants : <https://www.mobile-pc.fr/remplacement-batterie/>

Les pièces, y compris les batteries, changées à l'occasion d'un SAV sont garantie 6 mois.

### **Perte de la garantie constructeur**

L'ATELIER MOBILE ET PC rappelle qu'une intervention sur l'appareil du client mettra fin à la garantie constructeur si l'appareil est toujours sous garantie constructeur et vendeur.

L'ATELIER MOBILE ET PC garantit uniquement ses pièces pendant douze mois. La pièce changée à l'occasion d'un SAV est garantie 6 mois.

### **Transfert des risques au Client**

Tout risque de perte ou d'endommagement de l'appareil de remplacement est transféré au Client au moment où ce dernier prend physiquement possession de l'appareil.

### **Droit de rétractation**

Le Client ne dispose pas d'un droit de rétractation.

### **Prix et conditions de paiement**

Le prix de la prestation de réparation sur le point de vente ou en atelier est indiqué par voie d'affichage sur le point de vente en euros TTC. Ce prix est fonction de la complexité des réparations, du temps d'intervention, du prix des pièces détachées à remplacer et de la valeur de l'appareil à réparer.

Le paiement de la prestation de réparation devra être effectué exclusivement par carte bancaire, chèque, espèce, ou Paypal sur place après réparation de l'Appareil et avant toute restitution de l'Appareil.

### **Données personnelles**

Le Client est informé que les données personnelles qu'il a communiquées lors de la création de son compte pour passer commande, font l'objet d'un traitement par L'ATELIER MOBILE ET PC à des fins de gestion administrative, commerciale et pour réaliser des statistiques.

L'ATELIER MOBILE ET PC se réserve la possibilité d'utiliser ces données personnelles à des fins de prospection commerciale, si le Client n'a pas exprimé son refus à cette fin.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant, en adressant une demande écrite en ce sens à l'adresse suivante : L'ATELIER MOBILE ET PC – 10 boulevard de Guizard - 12500 Espalion ou par e-mail à [contact@mobile-pc.fr](mailto:contact@mobile-pc.fr)

Le Client est invité à mettre à jour auprès de L'ATELIER MOBILE ET PC les données le concernant qui sont inexactes, incomplètes ou obsolètes.

Lors de la création de son compte, le Client devra notamment saisir ses coordonnées téléphoniques et/ou son adresse courriel. Le Client est informé qu'il peut s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique auprès de l'organisme chargé de la gestion de la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

### **Force majeure**

Les obligations de L'ATELIER MOBILE ET PC seront suspendues en cas de force majeure, sans que le Client ne puisse engager la responsabilité de L'ATELIER MOBILE ET PC.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement retenus par la Jurisprudence des Cours et Tribunaux français : les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprise, notamment des services postaux, des transports routiers, maritimes, aériens, tout dysfonctionnement des services postaux, des transports routiers, maritimes ou aériens, lock-out, intempéries, épidémies, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégât des eaux, blocage ou dysfonctionnement des moyens de télécommunications, blocage ou dysfonctionnement de l'internet, restrictions gouvernementales ou légales, modifications légales ou réglementaires des formes de commercialisation, et tout autre cas indépendant de la volonté expresse des parties empêchant l'exécution normale du présent contrat.

### **Convention de preuve**

Le Client reconnaît et accepte que les informations contenues dans les systèmes informatiques de L'ATELIER MOBILE ET PC et de ses partenaires ont la même force probante que des documents papiers, s'agissant de la passation de la commande par le Client et l'acceptation des présentes conditions générales. L'archivage des présentes conditions générales, des commandes et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

### **Indépendance des dispositions des conditions générales**

Si une disposition quelconque des présentes conditions générales venait à être déclarée nulle ou inapplicable du fait d'une décision de justice ou de l'application d'une loi ou d'un règlement, le reste des dispositions des présentes conditions générales demeurera pleinement en vigueur.

### **Absence de renonciation**

La non-application ou le retard dans l'application de l'une quelconque des dispositions du contrat par une Partie ne sauraient être interprétés ou compris comme une renonciation de cette partie à l'application de la disposition concernée.

### **Intégralité**

Les présentes conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties, et prévalent sur tout autre document ou contrat quel qu'il soit, ou sur tout accord entre les parties non prévu aux présentes.

### **Droit applicable / Règlement des litiges**

Dans le cas où un litige surviendrait et conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, le Client peut avoir recours à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Toutes les clauses figurant dans les présentes CGV sont soumises au droit français. La langue du présent contrat est le français. Il est donné

compétence aux seuls tribunaux français pour tous les litiges relatifs à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes.

Le Client devra suivre la procédure de saisine du médiateur détaillée sur le site internet de ce dernier.

Un litige ne peut être examiné par le médiateur de la consommation lorsque :

- a) Le Client ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de L'ATELIER MOBILE ET PC par une réclamation écrite ;
- b) La demande est manifestement infondée ou abusive ;
- c) Le litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal ;
- d) Le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de L'ATELIER MOBILE ET PC ;
- e) Le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur.

---

## **Annexe – Garanties légales**

### **Code de la consommation :**

#### Article L211-4

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

#### Article L211-5

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

– correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

– présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

#### Article L211-12

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

En cas de non-respect de ces dispositions, la garantie demeure valable. L'acheteur est en droit de s'en prévaloir.

#### Article L211-16

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

Code civil :

#### Article 1641

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

#### Article 1648 alinéa 1

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le consommateur :

-bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;

-peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation ;

-est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.

Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.